

DECISION N° 2015-S-05

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de Madame Maud ROTHMANN au poste d'Ingénieur à Epernay au sein de la délégation territoriale Nord-Est,

VU l'instruction de service 2013-IS-01 du 2 avril 2013,

DECIDE

- ARTICLE 1 -

En l'absence de Monsieur Eric CHAMPION, délégué territorial, délégation de signature est donnée du 6 au 24 juillet 2015 inclus à Madame Maud ROTHMANN, à l'effet de signer au nom du directeur de l'INAO les documents du ressort de la délégation territoriale NORD-EST dans les limites et conditions définies par l'instruction de service 2013-IS-01 du 2 avril 2013.

Fait à Montreuil, le 9 juin 2015

Le Directeur de l'INAO



Jean-Luc DAIRIEN